



# L'Informel



Syndicat de l'enseignement  
de la région de Vaudreuil (CSQ)

2239, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5  
Téléphone : 450 455-6651  
Courriel : [info@servaudreuil.net](mailto:info@servaudreuil.net)  
Site Web : [www.servaudreuil.net](http://www.servaudreuil.net)

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères collègues,

Nous savons à quel point les dernières années nous ont éprouvées. Nous avons tenu bon malgré la fatigue, malgré les contraintes qui se sont multipliées, malgré les décisions qui ont trop souvent alourdi notre tâche. Le code d'éthique abusif, l'évaluation bisannuelle, les exigences liées à la formation continue, la baisse des attentes quant à la formation initiale et les nombreux encadrements qui grugent notre autonomie professionnelle ont laissé des traces bien réelles dans notre quotidien.

À cela s'ajoutent des réalités que nous connaissons trop bien : la pénurie de personnel, la montée de la violence et des incivilités, la surcharge et le sous-financement du réseau. Sans compter les lois antisyndicales qui fragilisent notre capacité de nous faire entendre et de défendre nos droits. Devant tout cela, il est normal de ressentir de l'essoufflement, du découragement et parfois même un sentiment d'impuissance.

Nous sommes une profession essentielle. Chaque jour, dans nos classes, nous semons bien plus que des connaissances : nous semons la confiance, la curiosité, la persévérance et l'espoir. Même lorsque les conditions sont difficiles, notre présence transforme des vies. Et c'est ensemble, en nous reconnaissant les unes les autres, en nous soutenant et en nous mobilisant, que nous trouvons la force de continuer et de faire avancer les choses.

La formule actuelle ne fonctionne plus et nous avons raison d'exiger mieux. Ensemble, dans les prochaines années, nous espérons un véritable changement de cap pour notre réseau scolaire. Nous avons besoin de reconnaissance, de confiance, de respect et de moyens concrets. Nous avons besoin d'un financement stable et suffisant. Nous avons besoin d'une école qui favorise réellement l'égalité des chances, où chaque élève reçoit le bon service, au bon moment, dans une classe équilibrée. Nous avons besoin de retrouver du temps pour enseigner, pour accompagner, pour créer des liens. Nous avons besoin d'oxygène, mais surtout, nous avons besoin de croire de nouveau en notre pouvoir collectif.

Nous avons aussi besoin de ce moment d'arrêt, de repos et de ressourcement pour nous retrouver en pleine forme dès septembre.

Bonnes vacances si méritées à vous tous !

**Isabelle Gariépy**

### Dans ce numéro :

**P. 2 Les calculs en cas de dépassement du maximum d'élèves par groupe**  
**P. 3 Excédents d'effectif**  
**P. 3 Liste de priorité**  
**P. 4 Balado Prof, ma fierté !**  
**P. 4 Ma CSQ**  
**P. 4 Appli Prof**

**P. 5 Colloque FSE**  
**P. 6 Offres exclusives aux membres de la CSQ**  
**P. 7 Réseau des jeunes**  
**P. 8 Plate-forme «ça nous regarde! »**  
**P. 8 Séance d'octroi de contrat**

## Les calculs en cas de dépassement du maximum d'élèves par groupe

L'Entente nationale prévoit une compensation monétaire si votre groupe est en dépassement. C'est la clause 8-8.01 G) qui enracine le droit à la compensation monétaire.

G) L'enseignante ou l'enseignant dont un groupe excède le maximum indiqué a droit à une compensation monétaire calculée selon la formule prévue à l'annexe 18 aux conditions suivantes :

- 1) le nombre d'élèves dont on tient compte est celui des élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné;
- 2) Aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre;
- 3) la suppléante ou le suppléant occasionnel(le) n'a droit à aucune compensation.

Le dépassement est en fonction du nombre d'élèves inscrits pour un mois donné pour au moins la moitié des jours de classe. Il s'agit donc d'une lecture mensuelle basée sur la fréquentation scolaire. Il faut porter une attention particulière à l'utilisation des mots « des jours de classe » qui semble exclure les journées pédagogiques.

C'est à l'annexe 18 que l'on retrouve la formule à utiliser.

Pour chaque groupe dont le nombre d'élèves dépasse le maximum prévu selon l'article 8-8.00, l'enseignante ou l'enseignant visé(e) a droit au montant de compensation C, défini ainsi pour chaque portion du calendrier scolaire à laquelle elle s'applique.

$$\text{La formule : } C = \frac{27 \times N \times D \times V}{\text{Moy.}}$$

### C : Résultat de la compensation que nous désirons chiffrer.

**27** : Constante qui n'est jamais modifiée dans le calcul et qui a fait l'objet de négociation il y a bien longtemps.

**N** : Nombre d'élèves excédant le maximum permis pour le groupe. La valeur de chaque élève augmente en fonction du nombre d'élèves excédentaires afin de considérer l'impact de plus en plus lourd sur le groupe. C'est dans cette optique que le premier vaut 1, le deuxième 1,25 et les suivants valent 1,5 chacun.

**Moy.** : Moyenne prévue pour ce type d'élève.

**D** : Durée de l'enseignement auprès du groupe. Elle se calcule différemment selon l'ordre d'enseignement. Au primaire, la durée est de 20,5 heures pour le titulaire du groupe X nombre de jours ÷ 5.

**V** : 2,05 \$ : Valeur monétaire qui est négociée pour les 140 premiers jours de l'année 2025-2026.

**V** : 2,10 \$ : Valeur monétaire qui est négociée pour les 60 derniers jours de l'année 2025-2026

**EXEMPLE** : Une enseignante de 1<sup>re</sup> année a un groupe en dépassement avec un élève en excédent depuis le 1<sup>er</sup> jour de classe, et ce, jusqu'à la fin de l'année. Le maximum en 1<sup>re</sup> année est de 22 élèves et la moyenne est de 20. Elle aura donc droit à 2 285,96 \$.

$$\text{Formule pour les 140 premiers jours : } C = \frac{27 \times N \times D \times 2,05}{\text{Moy.}} \quad 1\,588,55 \$ = \frac{27 \times 1 \times (20,5 \times 140) \times 2,05}{20 \times 5}$$

$$\text{Formule pour les 60 derniers jours : } C = \frac{27 \times N \times D \times 2,10}{\text{Moy.}} \quad 697,41 \$ = \frac{27 \times 1 \times (20,5 \times 60) \times 2,10}{20 \times 5}$$

Pour un total de 2 285,96 \$

Heureusement, nous avons un calculateur sur le site Web du SERV :

<https://servaudreuil.net/dossiers/calculateur-de-dépassement-deleves/>

Il faut faire la demande auprès de sa direction d'école avant la fin de l'année. Demandez également le calcul que la direction a fait pour vérification. En cas de besoin, communiquez avec nous.

Isabelle Gariépy, présidente



## En excédent d'effectifs dans votre école ?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale, clause 5-3.17.12 d)).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (entente locale, clause 5-3.17.12 c), conservez la lettre et l'enveloppe ou le courriel).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale, clause 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.

- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école;  
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction d'école n'a pas à « **offrir** » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (convention nationale, clause 5-3.13).



SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau du centre de services. **(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)**

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par le centre de services.

Isabelle Gariépy, présidente

## LA MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI POUR LA SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS

LA LISTE DE PRIORITÉ EXISTANTE EST MISE À JOUR AU 30 JUIN

Cette liste de priorité sera transmise par courriel aux enseignantes et enseignants qui y sont inscrit(e)s, dans les 10 jours ouvrables suivant sa confection. De plus, cette liste sera accessible via l'Intranet du centre de services scolaire.

Les enseignantes et les enseignants qui en sont à leur 2<sup>e</sup> contrat cette année, dont un de 90 jours et dont les deux contrats totalisent au moins 140 jours, pourraient voir leur nom apparaître sur la liste, s'ils ont satisfait aux appréciations de rendement.



Le centre de services scolaire offrira les postes à temps plein selon les modalités de la clause 5-3.20 de l'entente nationale et les contrats à temps partiel à la séance d'octroi de contrats, soit le 6 août à 9 h pour les contrats E2, le 6 août à 10 h 30 pour les enseignant(e)s sur la liste de priorité et le 7 août à 9 h la séance publique pour les enseignantes et les enseignants qualifiés qui ne sont pas sur la liste de priorité, via TEAMS.

Après la séance d'octroi de contrats, s'il reste des contrats à temps partiel, ils seront offerts aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas sur la liste de priorité d'emploi.

Pour comprendre l'entièreté du mécanisme de la liste de priorité d'emploi, nous vous invitons à télécharger le document intitulé [Entente locale - 1<sup>er</sup> juillet 2019](#) de notre site Internet au [www.servaudreuil.net](http://www.servaudreuil.net) sous l'onglet « Relation du travail/Conventions collectives » et lire la clause 5-1.14.00.

## BALADO PROF, MA FIERTÉ !

La deuxième saison du balado Prof, ma fierté! est en ligne sur différentes plateformes d'écoute en continu. Il traite de différents sujets qui touchent la réalité des enseignants. L'objectif est d'offrir un contenu utile et pertinent, capable de nourrir la réflexion tout en proposant des outils concrets pour le quotidien des profs. La voix des enseignantes et enseignants est mise en lumière sur les enjeux liés à la pédagogie et à l'enseignement, tout en échangeant avec des experts de divers horizons autour de sujets actuels et significatifs. La deuxième saison contient 6 épisodes et nous savons déjà que Pierre Hébert et Catherine Poulin, conjointe de celui-ci, reviendront dès l'automne pour une 3e saison. Sachez que les épisodes de la première saison sont toujours disponibles en ligne.

Le balado Prof, ma fierté! est une occasion unique de découvrir des histoires authentiques, de réfléchir à l'importance de l'éducation et de valoriser le travail exceptionnel des profs. Que vous soyez en classe, en déplacement ou confortablement installé à la maison, laissez-vous inspirer par ces récits qui témoignent de la fierté et de la passion qui animent notre réseau scolaire.

<https://fse.lacsq.org/valorisation-de-la-profession-enseignante/prof-ma-fierte/le-balado/>



## MACSQ

L'application MaCSQ permet de lire des articles mis en ligne par la FSE et la CSQ. Elle vous permet d'être informé des derniers dossiers mis au jeu. De plus, dans le menu déroulant, vous avez même accès en quelques clics au journal syndical L'Informel. Pour ne rien manquer, téléchargez-le!



## APPLI PROF

L'appli-prof s'est refait une beauté. Dès l'automne, l'appli-prof sera un outil de référence où se brancher. Vous pouvez dès maintenant la télécharger à l'adresse suivante : [https://appliprof.org/users/sign\\_in?locale=fr&tab=0](https://appliprof.org/users/sign_in?locale=fr&tab=0)



C'est le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai dernier que se tenait la 4<sup>e</sup> édition du colloque Maîtres de notre profession! Organisé par la FSE, les syndicaux locaux étaient conviés avec leur délégation à venir échanger et réfléchir sur des enjeux liés à l'intelligence artificielle, la formation initiale et l'insertion professionnelle ainsi que le leadership professionnel. En janvier dernier, les enseignantes et enseignants étaient invités à répondre massivement à un sondage par l'entremise de leur syndicat local. Cette consultation a donné la parole au personnel enseignant afin de recueillir leur opinion sur l'intelligence artificielle, la formation initiale et l'insertion professionnelle ainsi que le leadership professionnel. Le colloque a permis d'approfondir ces sujets en fonction des résultats obtenus, en grand groupe et en ateliers par secteur d'enseignement. Les panelistes Simon Viviers, Stéphane Allaire et Adriana Morales-Perlaza étaient invités à venir échanger et se questionner sur ces enjeux importants. Les résultats de la consultation ainsi que les données recueillies lors du colloque seront la base des positions que prendra et défendra la FSE-CSQ dans les prochaines années.

Vous pouvez consulter les résultats de cette consultation en visionnant ces courtes vidéos.

[La formation initiale et l'insertion professionnelle](#)  
[L'intelligence artificielle en enseignement](#)

Le syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil remercie tous les enseignants qui ont participé à la grande consultation.

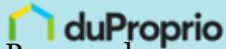


La délégation du SERV a participé à des conférences, des ateliers et des échanges riches !  
Julie Ménard, école Virginie-Roy, Amélie Lapointe, vice-présidente au SERV, Julie Bourgon, vice-présidente au SERV, Karine Gabriele, école des Légendes, Isabelle Gariépy, présidente au SERV, Katia Lapointe, école des Étriers, Jean-François Beauchemin, école des Légendes, Claudine Malouin, école des Étriers, Gabrielle Cypihot-Tremblay, école de l'Éclusière et Sylvette Dubé, école des Légendes.

## OFFRES EXCLUSIVES AUX MEMBRES DE LA CSQ

La Centrale des syndicats du Québec a renouvelé son partenariat avec les services destinés aux propriétaires de Desjardins. Les membres de la CSQ pourront bénéficier encore cette année de rabais chez DuProprio, Confia et RénoAssistance et profiter d'un accompagnement personnalisé en immobilier et en rénovation.

Voici un aperçu des offres exclusives aux membres de la CSQ :



Pour vendre sa propriété sans commission

Une équipe professionnelle, qui compte des évaluatrices et évaluateurs, des coaches en immobilier et des notaires, vous accompagne vers le succès de votre projet immobilier.

DuProprio offre 15 % de rabais aux membres sur tous les forfaits et 20 % de rabais aux clients de RénoAssistance\*.



Pour vous accompagner dans la sélection d'une entrepreneure ou d'un entrepreneur de confiance

L'équipe de RénoAssistance facilite votre choix grâce à son réseau de plus de 2 400 Entrepreneures et Entrepreneurs Vérifiés.

Une conseillère ou un conseiller expérimenté assure également le suivi des travaux du début à la fin.

Les membres profitent d'une remise en argent de 1 %, pouvant aller jusqu'à 5 000 \$, sur tout projet de rénovation initié chez RénoAssistance\*.



Pour trouver une courtière ou un courtier en immobilier

Que ce soit pour acheter ou vendre, Confia vous offre un service-conseil et vous recommande un courtier immobilier qui répond aux critères de votre projet.

Obtenez 250 \$ en carte-cadeau Visa lors de la sélection d'une courtière ou d'un courtier immobilier recommandé par Confia\*.

La CSQ est fière d'agir concrètement pour ses membres et de leur offrir des avantages tangibles.





## RÉSEAU DES JEUNES

Le réseau des jeunes, qui a eu lieu les 14 et 15 mai derniers à Saint-Georges sous le thème Tisser l'avenir : la Gen Z en action !, a rassemblé des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) mobilisés autour d'un objectif clair : prendre leur place dans leurs milieux et influencer les décisions qui les concernent. Dans un contexte de polarisation, de précarité croissante et d'une transformation des manières de s'engager politiquement, les échanges ont mis en lumière l'importance de se réappropriier concrètement les espaces numériques et de renouveler les pratiques syndicales. Inspirée par des initiatives concrètes, parfois créatives, la jeunesse de la CSQ a démontré une volonté forte de se faire entendre et de tisser des liens durables les uns envers les autres.

Ici comme ailleurs dans le monde, les jeunes s'organisent, s'indignent et agissent pour défendre leurs droits et ceux des autres !

Le mot d'ouverture de la marraine du réseau, Valérie Fontaine, a mis en lumière un fait incontournable : les 18-35 ans représentent 20 % de la population québécoise, et leur participation aux prochaines élections constitue une occasion unique d'affirmer nos priorités et nos exigences. Cette génération refuse désormais l'idée qu'il faut « attendre son tour », une rupture importante avec les modèles traditionnels de pouvoir.

On observe aussi une transformation profonde des dynamiques sociales : chez les 18-34 ans, l'écart idéologique entre les jeunes hommes et les jeunes femmes se creuse, alimenté par la montée du masculinisme, de la polarisation et de discours simplistes qui circulent massivement en ligne. Lorsque les jeunes se sentent exclus, les raccourcis idéologiques deviennent séduisants, un terrain fertile pour la désinformation.

Dans ce contexte, il devient essentiel de continuer à se mobiliser et de reprendre le contrôle des espaces numériques, où se jouent aujourd'hui les batailles d'opinion. Le syndicalisme doit se réinventer pour rejoindre cette génération, répondre à ses préoccupations et contrer les récits antisyndicaux qui influencent l'opinion publique.

## ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES 2026 - ÇA NOUS REGARDE !

Lors de ce même réseau des jeunes de la CSQ, Marie-Sophie Villeneuve, conseillère à l'action sociopolitique de la CSQ, est venue présenter l'historique des luttes pour les droits sociaux au Québec et ailleurs, une exemplification que les gains réels sont acquis par la lutte, sur le terrain.

Les membres présents ont alors compris que la politique, c'est aussi s'engager au-delà du vote : de s'informer, de faire entendre sa voix (lettres ouvertes, contacts avec les personnes élues) et de participer à des actions collectives, comme des événements ou des mobilisations. Les membres peuvent aussi agir en association ou même s'impliquer en politique.

L'important est de trouver son propre « pour », de respecter ses limites militantes et de rester centré sur ses valeurs personnelles pour garder le cap, l'énergie et le sens de son engagement.

Source pour les deux articles

Infolettre du Réseau des jeunes de la CSQ de mai 2026, diffusion 29 mai 2026

## PLATE-FORME « ÇA NOUS REGARDE! »

Bien que les vacances estivales soient toutes proches, vous n'êtes pas sans savoir que nous approchons des prochaines élections. Les décisions politiques entraînent des répercussions concrètes sur notre quotidien comme travailleuses et travailleurs, mais aussi comme citoyennes et citoyens.

À la suite de nombreuses décisions adoptées par ses membres, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'implique de manière non partisane dans la période précédant les élections provinciales. Cette démarche vise à diffuser l'information, à favoriser le dialogue et à stimuler l'intérêt ainsi que la participation des membres autour d'enjeux qui les concernent directement et qui touchent également l'ensemble de la population.

La présente section a pour but de répondre à cette volonté des membres, en plus d'outiller les syndicats dans leurs actions entourant les périodes préélectorale et électorale.

Visitez le site pour naviguer sur les différents onglets :

<https://www.lacsq.org/ca-nous-regarde/>



## SÉANCE D'OCTROI DE CONTRAT

Les 6 et 7 août prochain auront lieu les séances d'octroi de contrats pour les enseignants à statut précaire. Pour s'assurer du bon déroulement, la présidente et les deux vice-présidentes seront présentes lors des rencontres. Exceptionnellement pour ces rencontres, il vous sera possible de contacter le bureau syndical par téléphone au 450-455-6651.

*L'Informel*

Éditeur : Isabelle Gariépy  
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif :  
Isabelle Gariépy  
Collaboration : Amélie Lapointe et Julie Bourgon

